GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 103/105

Date : 28/01/2003

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/002056**
n°de gestion : **1998B01238**
n°SIREN : **418 507 596 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/01/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PASCAL société anonyme

129 rue Servient Tour du Credit Lyonnais 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

PASCAL SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1.067.143 euros
Siège social : Tour du Crédit Lyonnais
129 rue Servient
69003 LYON
418 507 596 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2002

L'an deux mille deux, et

Le 28 juin,
A 16 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 12 juin 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Ulf Höök préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Henry Klots, représentant légal de la société HERMALUX SARL, et Monsieur Philippe Alexis, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Uno Grevin assure également le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 70.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT, représenté par Monsieur Hubert Chanoine, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires et les récépissés postaux ;

- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;

- la feuille de présence à l'assemblée ;

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;

- le rapport de gestion du conseil d'administration ;

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;

- les rapports du commissaire aux comptes ;

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant, démissionnaire ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gilles Gufflet de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant par lettre en date du 5 novembre 2001, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Yves Nicolas, domicilié 32 rue Guersant à Paris (75017)

pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera, en 2004, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yves Nicolas a fait connaître à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

M. Ulf Höök
Président du conseil d'administration